



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction de la formation
et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung
und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06
www.fr.ch/dfac

—
Réf: SeCu Révision LICE / 296
Courriel: fribourg-culture@fr.ch

Aux destinataires selon liste annexée

Fribourg, le 2 octobre 2024

Révision de la loi du 2 octobre 1991 sur les institutions culturelles de l'Etat – avant-projet

Madame, Monsieur,

La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) met en consultation l'avant-projet de loi révisant la loi du 2 octobre 1991 sur les institutions culturelles de l'Etat.

Vous recevez en annexe les documents suivants :

- a) La liste des destinataires du dossier de consultation ;
- b) Le rapport explicatif de l'avant-projet ;
- c) L'avant-projet de loi mis en consultation.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents en annexe et de nous transmettre vos éventuelles observations, via le formulaire en ligne ou par mail (loi-culture@fr.ch) à l'aide du formulaire Word jusqu'au **19 janvier 2025**. Vous trouverez à l'adresse ci-dessous tous les liens et renseignements nécessaires :

Formulaire et renseignements

C'est en vous remerciant de votre précieuse collaboration que je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Sylvie Bonvin-Sansonnens
Conseillère d'Etat, Directrice